

secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson avait déclaré à Vancouver :

« ... Il apparaît de plus en plus évident que si les Nations Unies doivent jouer le rôle qui leur revient dans la solution de certains problèmes d'Extrême-Orient, le gouvernement *de facto* de la Chine doit participer à l'étude que les Nations Unies entreprennent relativement à ces problèmes. Dans le cas de la négative, de nombreuses conférences et négociations politiques auront nécessairement lieu indépendamment des Nations Unies, ce qui sera regrettable. »

Plus tard, tout en continuant à reconnaître le régime nationaliste et à entretenir des relations diplomatiques avec lui, le Canada envoya à Pékin des ministres et des personnalités officielles ayant pour mission d'y établir d'importantes relations commerciales.

En 1966, il entama des négociations avec un certain nombre de gouvernements afin de les convaincre que l'O.N.U. serait plus conforme à la réalité politique :

- a) si la « République de Chine » participait à l'Assemblée générale comme représentante du territoire sur lequel elle exerce une juridiction effective;
- b) si la République populaire de Chine y participait également comme représentante du territoire sur lequel elle exerce une juridiction effective; et
- c) si la République populaire devenait membre permanent du Conseil de sécurité.

Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, précisa bien, à propos de cette proposition de reconnaissance provisoire, qu'il ne s'agissait nullement d'admettre l'existence de deux Chines. On se contenterait de reconnaître qu'il y avait deux gouvernements administrant, chacun, une partie du territoire chinois et entendant, chacun, représenter la Chine aux Nations Unies. On abandonna la proposition lorsqu'on se rendit compte, qu'aucune des parties directement intéressées n'étant d'accord, elle ne serait pas acceptée de la majorité des membres de l'Assemblée générale.